

Info.pl@ine



N°90 – 5 avril 2006 – 4 pages

Régulateurs pas toujours faciles à faire

Des méligèthes de plus en plus nombreux

RENCONTRES BOUT de CHAMP

A VENDREDI !

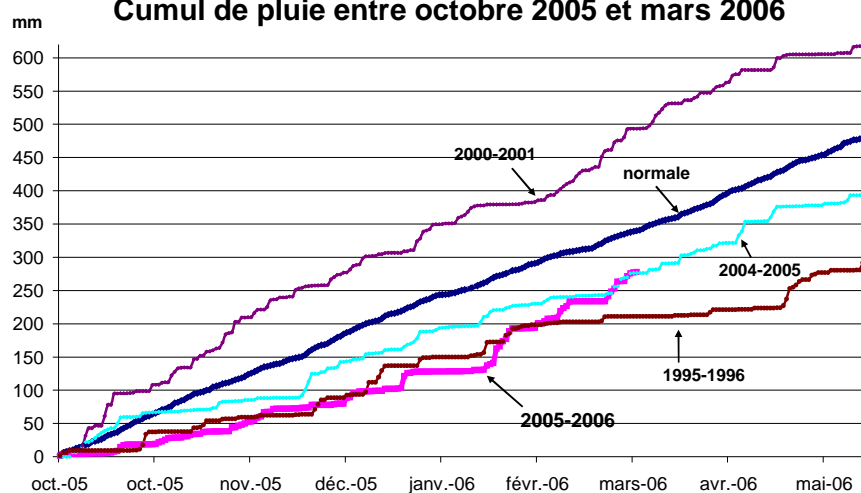
Nous vous invitons à venir participer à des tours de plaine pour des échanges techniques sur les **itinéraires à coût réduit**, l'actualité des cultures et des réponses à vos questions.

Vendredi

Région centre-est	Vendredi 7 avril 2006	9h-12h	A Vieux-Champagne, sur une parcelle de Marc VERCAUTEREN
Entre Chateaubleau et Vieux-Champagne (voir plan d'accès Info.pl@ine n°89)			

AGRO-METEO

Cumul de pluie entre octobre 2005 et mars 2006



Pluviométrie : le mois de mars a été bien arrosé pendant la 1^{ère} et la 3^{ème} décade. Il est tombé 78 mm à la station de Melun Villaroche ramenant le cumul de pluie depuis octobre dernier à une valeur équivalente à la campagne dernière (voir graphique ci-contre). Mais le régime d'averses orageuses n'a pas été le même partout. Exemples : 57 mm à Gironville, plus de 90 mm à Dammartin-en-Goële et Egreville.

Les dernières pluies ont parfois provoqué des battances importantes dans les sols les plus sensibles. Pour les parcelles de pois, de féveroles ou de betteraves, il ne devrait pas y avoir de problème si la levée intervient avant le dessèchement de la surface. En cas de dessèchement, les pertes à la levée auront plus d'incidence sur les betteraves.

Températures du 20 au 31 mars 2006 (°C) :

	Normale	Campagne 2005 – 2006			
	Melun	Egreville	Melun	Voulton	Crécy-la-Chapelle
mini	3,5	7,2	7,2	6,9	7,4
Maxi	12,6	13,5	13,3	12,5	12,9

source : Météo-France

Températures : la remontée des températures de la fin mars (en particulier des températures mini) a contribué au franc redémarrage de la végétation et des cultures.

Les ravageurs sont de plus en plus présents dans les colzas malgré un début avril plus frais.

ETAT SANITAIRE DES CEREALES

- Jaunisse Nanisante de l'Orge (JNO) et pieds chétifs

On nous signale des symptômes importants de JNO sur orge d'hiver, parfois confirmés par des analyses. Cette virose transmise par les pucerons à l'automne dernier est visible sur les orges. Des plantes isolées ou disposées en ronds plus ou moins grands ne « montent » pas. Sur les blés, les symptômes ne se manifestent en général qu'à la sortie de la dernière feuille. Cette dernière prend alors une couleur lie de vin.

Le SRPV a signalé la semaine dernière des cas de pieds chétifs sur blé. Il s'agit de conséquences de piqûres de cicadelles à l'automne. Les symptômes sont visibles dès aujourd'hui : des pieds isolés ou quelques pieds disposés sur la ligne de semis ne « montent » pas.

- Piétin verse sur blé

Même si les derniers épisodes pluvieux ont déclenché des contaminations, les risques pour cette maladie restent très faibles, compte tenu des conditions sèches de l'automne et de l'hiver.

Ø Ne pas faire de traitement spécifique contre le piétin verse cette année.

Ø Toutefois, faire des observations sur les parcelles les plus à risque : blé/blé avec forte présence habituelle de piétin.

AZOTE : faut-il corriger les doses d'azote suite à la pluviométrie importante du mois de mars ?

Depuis la mesure des RSH (fin janvier) il est tombé entre 100 et 170 mm. On considère que la moitié de l'azote mesuré en sortie d'hiver dans l'horizon 60-90 cm n'est plus disponible, ce qui correspond cette année à une dizaine d'unités.

Ø Cette estimation de perte n'est donc pas significative pour justifier une modification des conseils donnés en sortie d'hiver.

Pour ceux qui ont une analyse dans leur parcelle, utiliser la règle de décision ci-dessus.

BLE (stade : décollement de l'épi à épi 2 cm)

P Comment observer le stade épi 1 cm

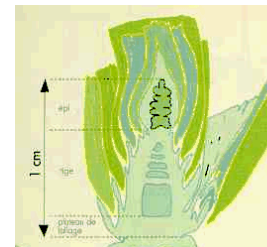
Isoler le maître brin du pied en éliminant les talles.

Couper les racines à la base de la tige.

Fendre la tige dans le sens de la longueur avec un cutter.

Mesurer la **distance entre la pointe de l'épi et la base du plateau de tallage**.

Répéter cette opération sur une dizaine de pieds et faire la moyenne.



Source ARVALIS

P Régulateurs.

Les programmes des régulateurs de croissance sont détaillés dans l'Info.pl@ine n°87.

Cette année, la longue période de tallage peut augmenter le risque de verse dans certaines situations. En effet, le tallage a été plus long du fait des températures froides qui ont persisté en sortie d'hiver. Le stade épi 1 cm est en retard de 10 à 15 jours par rapport aux dernières années. Cette plus longue période de tallage pourrait entraîner la montée d'un plus grand nombre de tiges et une montaison plus étalée avec comme conséquence une élongation plus importante des 1^{ers} entre-nœuds.

Ø Attention aux blés semés très tôt : ils se retrouvent avec un grand nombre de talles (jusqu'à 6-7) et des talles suffisamment développées (plus de 3 feuilles à épi 1 cm du maître brin) augmentant ainsi le risque de verse. On considère que ces talles de plus de 3 feuilles donneront un épi.

Ø Rappel des conditions d'utilisation des régulateurs :

Traiter des plantes non stressées par le froid, par des amplitudes thermiques ou par le sec.

Pour les CYCOCEL C3 et C5, les stades sont à privilégier aux conditions météo. Au-delà du stade épi 1,5 cm, les efficacités de ces produits sont réduites.

	Températures mini le jour du traitement	Températures maxi le jour du traitement	Températures maxi annoncées pour les 3 jours suivants
CYCOCEL C3 ou C5 De fin tallage à épi 1,5 cm	> à -1°C	Entre 10°C et 20°C	> à 10°C
CYTER, MONDIUM De mi tallage à 1 nœud	> à -1°C	Entre 6°C et 20°C	> à 8°C
MODDUS De 1 à 2 nœuds	> à +2°C	Entre 10°C et 18°C	> à 10°C
MEDAX TOP De 1 à 2 nœuds	> à +2°C	Entre 8°C et 25°C	> à 8°C

Un délai sans pluie de 2 heures est suffisant pour que les régulateurs soient absorbés par la plante.

COLZA (stade D1, bouton encore caché à E, les boutons sont dégagés et les pédoncules floraux allongés)

P Ravageurs

L'activité des charançons de la tige reste limitée mais les méligèthes sont de plus en plus présents. Nous avons observé des parcelles avec 2 méligèthes par plante et parfois avec plus de 5 insectes par plante.

Ø **Charançons de la tige** : les insectes piégés restent peu nombreux. Ce ravageur ne sera certainement pas à prendre en compte d'autant plus que les colzas vont être rapidement ou sont déjà au stade limite de traitement (tige de plus de 20 cm de hauteur).



photo INRA

Ø **Méligèthes** : les parcelles les plus exposées sont celles situées à proximité de bois, de haies, à l'abri du vent. Une fois le bouton formé, la nuisibilité des méligèthes est d'autant plus grande qu'ils arrivent à un stade jeune. Cependant, cette nuisibilité varie également avec l'état végétatif du colza d'où la nécessité d'en tenir compte pour les seuils de traitement :

	Seuils de traitement pour un colza...	
	...en bon état végétatif	...chétif
au stade D1-D2 (Le bouton peut encore être caché ou visible mais le pédoncule floral ne s'est pas encore allongé)	> 3 à 4 méligèthes/plante	> 1 méligèthe/plante
au stade E (Le bouton est dégagé et les pédoncules floraux allongés)	7 à 8 méligèthes/plante	2 à 3 méligèthes/plante

Produits et conditions de traitement : produits à base de tau-fluvalinate (MAVRIK FLO 0,2 l/ha), la moins mauvaise solution, ou bifenthrine (TALSTAR FLO 0,125 l/ha) également efficace sur charançon de la tige. Le volume de bouillie doit être au minimum de 200 l/ha pour avoir un bon mouillage des plantes.

P Régulateurs

Aujourd'hui il n'est pas nécessaire de faire un régulateur sur les parcelles de colza car :

- soit le stade est dépassé (D1 pour le PARLAY et D2 pour les triazoles),
- soit le stade n'est pas dépassé, mais compte tenu de la saison ces colzas vont avoir une floraison qui va arriver rapidement et ne vont donc pas être très hauts.

LA CONDITIONNALITE 2006

La mise en place de la conditionnalité 2006 se fait progressivement depuis 2005 (2005 à 2007). Ce dispositif, rappelons-le, consiste à lier le versement des aides directes (DPU aides couplées à la production...) au respect des différentes mesures. Pour faire le point sur les mesures à respecter pour 2006, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et la Chambre d'Agriculture organisent 2 réunions conjointes, réunions auxquelles tous les agriculteurs sont invités, les

Demain

JEUDI 06 AVRIL 2006 A 14 H 30

A L'ANNEXE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MEAUX, ZI rue des Frères Lumière

Après-demain

VENDREDI 07 AVRIL 2006 A 14 H 30

A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU MEE-SUR-SEINE, 418, rue Aristide Briand

L'ARRETE MELANGES EST SIGNE ET S'APPLIQUE

L'arrêté mélanges phytos, mis en attente depuis plusieurs mois, vient de paraître au journal officiel du 5 avril 2006. En conséquence, ce qui suit s'applique dès aujourd'hui.

Ø Les mélanges de produits sont interdits dans les cas suivants :

- S'ils comprennent :

- P au moins un produit étiqueté très toxique (T+) ou toxique (T)
- P ou au moins deux produits comportant les phrases de risques R40 ou R68
- P ou au moins deux produits comportant les phrases de risques R48
- P ou au moins deux produits comportant les phrases de risques R62 ou R63 ou R64

Ces toxicités et phrases de risques sont essentiellement liées à des effets graves ou très graves sur la santé humaine, des cancers ou encore sur la fertilité.

, Les mélanges comprenant au moins un produit dont la ZNT (Zone Non Traitée à respecter en bordure des points et cours d'eau) est de plus de 100 m.

f Les mélanges utilisés durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats comportant :

- P d'une part un insecticide contenant une substance active de la famille des pyréthriinoïdes,
- P et d'autre part, un fongicide contenant une substance active de la famille des triazoles ou imidazoles.

A noter : l'utilisation des pyréthriinoïdes devra être effectuée en premier et un délai de 24 heures devra être respecté avant l'application de triazoles ou d'imidazoles.

Ø **L'utilisation des mélanges cités aux points • , , et *f* pourra être autorisée s'ils sont inscrits sur une liste publiée au bulletin officiel du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.** Cette inscription se fera dans la mesure où le mélange présente un intérêt agronomique et après une évaluation préalable de son innocuité sur la santé publique et l'environnement, ainsi que de son efficacité et de sa sélectivité vis-à-vis des végétaux.

Ø Les mélanges qui entrent dans les interdictions ci-dessus, **MAIS** qui ont déjà fait l'objet d'un avis favorable du Comité d'Homologation, peuvent être utilisés jusqu'à nouvelle évaluation avant le 1^{er}/01/08.

Pour plus d'informations consulter le site <http://e-phy.agriculture.gouv.fr> ou votre conseiller.



Rédacteurs : les équipes Grandes Cultures et Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, Pôle Agronomie et Environnement, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@agri77.com - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
*avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, du Conseil Régional Ile-de-France
et de l'ADAR, Agence de Développement Agricole et Rural*
Toutes rediffusion et reproduction interdites